

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD010-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	64
Votants	81
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 31 janvier 2019.

LE 7 février 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : SUPERIGUEUX : PROPOSITION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT AUPRES DES PARTENAIRES ET LANCEMENT DE LA DEUXIÈME ENQUÊTE AVEC LE JEU CONCOURS

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, ROUFINIEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROL BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, ROUX, SALOMON.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M. GRELLETY
Mme AUTHIER suppléante de M. REYNET

MM. BREAU, COUNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, DUNOYEF MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADES HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : CONTIE, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DECABRAS.

MM. : BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, MOTTIER, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, GEOFFROY, CIPIERRE, COUDERC GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, LAROCHE, COLBAC, DUCENE, CACAN.

POUVOIRS :

M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL	M. KHAIRALLAH	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme CONTIE	Pouvoir à	M. MARTINEAU	M. MACARY	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. DUCENE	Pouvoir à	M. LE ROUX	Mme TOULAT	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY	Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI
M. GUILLEMET	Pouvoir à	M. MONTORIOL	M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADES
M. TALLET	Pouvoir à	M. DOBBELS	M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. BELLEBNA	Mme DATRIER	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. CACAN	Pouvoir à	Mme LABAILS			

OBJET : SUPERIGUEUX : PROPOSITION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT AUPRES DES PARTENAIRES ET LANCEMENT DE LA DEUXIÈME ENQUÊTE AVEC LE JEU CONCOURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le Grand Périgueux a souhaité co-construire une démarche d'attractivité sur le plan touristique et économique en lançant une marque de territoire Superigoureux. Il s'est appuyé sur une démarche participative pour représenter la diversité des acteurs publics et privés qui composent le territoire.

Que par une délibération en date du 2 février 2018, il a été présenté le processus de co-construction qui a permis de définir l'univers de la marque : sa charte graphique, son positionnement, ses valeurs, ses cibles.

Qu'une enquête quantitative entre mai et août 2017 ont permis de prioriser et valider les résultats ressortis des ateliers en interrogeant la population et les publics extérieurs (touristes, entreprises).

Qu'en 2018, des propositions opérationnelles issues des ateliers sur le tourisme et l'économie ont permis d'envisager des premières pistes : stratégie de communication digitale, offres de services pour les entreprises locales et extérieures, promotion et prospection via une présence salons, réseaux d'influenceurs web et développement du réseau des Ambassadeurs, actions pour faciliter le recrutement de compétences sur le territoire, co-organisation d'évènements.

Considérant que ces pistes opérationnelles ont fait l'objet de priorisations pour envisager dès 2019 la mise en œuvre des premières actions du plan attractivité qui a été présenté et validé et Comité technique et en Comité de Direction de la marque en novembre 2018.

Que la gouvernance a également validé les prochaines étapes de la démarche d'attractivité :

- élaboration de l'enquête Supérigoureux phase 2 sur l'offre de services qu'il s'agit d'interroger auprès des particuliers/touristes et des entreprises sur la base des pistes opérationnelles du plan d'action ;
- lancement de l'enquête en décembre 2018 sur le site portail de la marque www.superigoureux.com et mise à disposition des enquêtes dans les communes du Grand Périgueux.

Qu'une Charte d'engagement est l'acte fondateur qui permettra aux acteurs publics et privés du développement territorial signataires de la Charte de s'engager une démarche de partenariat pour construire et accroître l'attractivité du territoire, fédérer et communiquer à l'extérieur, au travers d'une mutualisation de moyens et ressources, de (co)-portage d'actions.

Qu'en effet, il appartient aux partenaires de la marque de se mobiliser pour relever les défis de la concurrence des territoires. Il s'agit pour le territoire et sa destination de le faire émerger parmi les autres dans la perspective de renforcer son dynamisme, son attractivité économique touristique et résidentielle.

Considérant que la Charte d'engagement est un marqueur fort pour le territoire capable de fédérer les énergies de tous autour d'un projet partagé :

Que faire ensemble ce que l'on ne peut pas seuls avec comme fil conducteur : des principes fondateurs, des objectifs partagés, des engagements communs et une organisation.

Que la marque sera gouvernée par un collectif d'acteurs porteurs de la démarche :

- Le Grand Périgueux – Superigoureux éco
- la Ville de Périgueux

- La Communauté de communes Drone et Belle
- La Communauté de communes Isle Vern et Salembre
- la Communauté de communes Isle Double Landais
- la Communauté de communes du Périgord Nontronnais
- la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dordogne
- la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Dordogne
- la Chambre d'Agriculture
- Périgord Développement
- Le Conseil Départemental
- le Comité Départemental du Tourisme
- Office du Tourisme Dronne et Belle
- la Boutique
- Office du Tourisme du Grand Périgueux – Superigueux Tourisme
- IUT Campus Périgord – Université de Bordeaux
- Mimos
- la Socra
- Fromarsac – groupe Savencia
- Beauty Success

Que l'objectif de la nouvelle enquête est d'interroger les segments de cibles, validées par la stratégie, sur l'offre de services et le plan d'action à mettre en œuvre dès 2019.

Que les cibles économiques sont interrogées sur :

- leurs besoins et attentes en termes d'offres de services sur le territoire. Il s'agira de construire et d'orienter l'offre dans une approche services-relation client, au service des porteurs de projets, des entreprises en développement, en corrélation avec les propositions du plan d'action.

Considérant que de plus, le projet de création de la plateforme web Superigueux éco sera interrogé sur son contenu et les objectifs fondamentaux :

- encourager et accompagner l'installation de nouvelles entreprises en communiquant sur les actions sur le territoire et celles à l'extérieur.
- servir au développement des entreprises installées sur le territoire.
- faire évoluer l'image économique du territoire et l'aider à émerger parmi les autres en promouvant les services et outils existants, les réseaux de proximité, facilitant l'accès à l'information, la mise en avant de certains thèmes : création d'entreprises, l'ESS, l'innovation, la recherche de compétences, le recrutement de nouveaux salariés/aides à la mobilité, les aides à l'investissement productif et aux services de proximité.

Les cibles particuliers – touristes seront interrogées sur :

- leurs besoins et attentes en terme d'offre de services sur le territoire de Superigueux qui les accueille ou souhaiterait enrichir son offre par de nouvelles propositions : évènements sportifs et culturels, accueil, modalités de recherche d'informations touristiques, etc.

Que les partenaires et non-partenaires de la marque ont été sollicités pour diffuser l'enquête auprès de leurs fichiers clients-abonnées et des réseaux sociaux : clubs sportifs (sport de rivière,

marche/raandonnée/trail, cyclo-tourisme), les chambres consulaires, l'Odyssee, les OT partenaires de la marque, Périgord Développement, le CJD, le CDT, Médiagora, la Maison de l'Aquitaine, le réseau aquitain des pépinières, pour toucher un panel extérieur. La Direction économie du Grand Périgueux a diffusé auprès de 2 600 contacts qualifiés de sa base de données.

Que les deux enquêtes sont distribuées dans les communes du Grand Périgueux pour interroger également les cibles particulières, consommateurs de services culturels et de pratiques sportives sur le territoire.

Qu'un jeu concours est également lancé avec la possibilité de gagner des lots, offerts par des partenaires, jusqu'au 3 février 2019. Le règlement du jeu concours est déposé auprès de Me Estrade Jean-François – 18, rue Victor Hugo à Périgueux.

Que sont proposées les dotations suivantes :

- Lot 1 : la location d'un chalet pour une semaine sur la base de loisirs de Neufont pour 5 personnes (valeur 440€)
- Lot 2 : 2 passeports pour le festival Mimos 2019 permettant d'assister à l'ensemble des spectacles (valeur 264€)
- Lot 3 : 2 nuits pour 2 personnes + petits-déjeuners en chambre double à l'Hôtel Ibis centre (valeur 230€)
- Lot 4 : 2 nuits pour 2 personnes + petits-déjeuners en chambre double au Château des Reynats (valeur 230€)
- Lot 5 : 1 déjeuner pour 2 personnes – Menu « Eden » au restaurant Eden, hors vendredi soir et samedi soir (valeur 45€)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- autorise le Président à proposer la Charte d'engagement aux partenaires de la marque engagés dans la démarche d'attractivité portée par la marque SUPERIGUEUX ;
- autorise le Président à lancer le processus d'enquête dans les communes membres du Grand Périgueux ;
- autorise le Président à lancer le jeu concours déposé chez Me Estrade à Périgueux dans les conditions développées ci-dessus ;
- autorise le Président à signer tous les documents liés à l'enquête et au jeu concours

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	06 MARS 2019	Pour extrait conforme	06 MARS 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	06 MARS 2019	Périgueux, le	06 MARS 2019

Le Président
Jacques AUZOU